

La Ville du Quesnoy vous propose

L'opération Pass'Sport et Loisirs

**Collège et Lycée
Foot en salle**

**Du Lundi 25 au vendredi 29 octobre
De 16^H15 à 17^H30**

Inscription pour les 5 séances, pass sanitaire obligatoire pour les plus de 12 ans et 2 mois

Salle Michel Bernard

Tarif : 2^e la semaine



Inscription en mairie :

le lundi 18 octobre 2021 de 9^H à 12^H de 14^H à 16^H30

le mardi 19 octobre 2021 de 9^H à 12^H et de 14^H à 16^H30

le vendredi 22 octobre 2021 de 14^H à 16^H30

Par mail, en joignant les pièces demandées svp : s.dupont@lequesnoy.fr

Pour le bon déroulement, seul(e)s les joueurs seront admis dans la salle (pas d'accompagnant).



Fiche d'inscription
Stage sportif Toussaint 2021

Exemplaire
Mairie

ATTENTION :

Pas de vestiaire !!!

Port du masque obligatoire jusqu'au début de l'activité.

Venir en tenue de sport, avec des **baskets propres dans un sac,**
et une bouteille d'eau avec son nom dessus.

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant : classe :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

J'autorise mon enfant à repartir seul(e) : oui non

J'autorise la ville du Quesnoy à photographier et/ou filmer mon enfant: oui non

J'autorise les encadrants à appliquer du froid à mon enfant en cas de choc: oui non

Noms des personnes autorisées à reprendre mon enfant :
.....
.....
.....

Remarques :

Conditions d'inscription

- Les animations sont réservées en priorité aux enfants quercitains ou scolarisés au Quesnoy.
- Si les parents ne sont pas joignables, l'organisateur a l'autorisation de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.
- L'enfant doit être amené et confié aux animateurs présents dans la salle.
- Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animateurs lorsque le créneau horaire est terminé.
- Tout mauvais comportement, ou dégradation du matériel, peut entraîner une exclusion de l'opération Pass' Sport et loisirs.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causés aux objets personnels.

Je m'engage à ne pas mettre mon enfant en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'enfant ou dans sa famille.
De même, l'enfant ayant été testé positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doit pas se rendre à la salle de sport.

L'inscription ne prend effet qu'après réception d'une attestation d'assurance pour les activités extra-scolaire et de la participation de 2^e.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »